N° 321 — XXIIIe Année

SIX PAGES : CINQ CENTIMES

Vendredi 17 Novembre 1911

REDACTION :
ROUBAIX, rue Richard-Lescot, 13, près du théâtre du Fontenoy. — (Téléphone 051)
TOURCOING — 45 bis, Rue de Roubaix.
Siège administratif :
Rue de Béthune, 27, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr. 50 — Un an : 18 fr.
Nord et Départements limitrophes :
Trois mois : 5 francs — Un an : 20 francs
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et sont payables d'avance

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES :

ANNONCES	0 fr. 25 la ligne
RECLAMES	0 fr. 50 —
FAITS DIVERS	0 fr. 75 —
LOCALES	1 fr. —

Les annonces sont reçues aux bureaux du Journal, 27, rue de Béthune, à Lille, et à Paris, dans nos bureaux, 60, rue Taitbout

TÉLÉPHONE
A ROUBAIX : N° 051 | A LILLE : N° 97

Lire plus loin :

LE ROI DE SERBIE A PARIS. — LA RÉCEPTION ET LE DINER A L'ELYSÉE. — UN INCIDENT ENTRE LE GÉNÉRAL SAURET ET LE COLONEL CORDONNIER.

LES AFFAIRES DU MAROC : LES LETTRES EXPLICATIVES AU REICHSTAG. — EN FRANCE, A LA COMMISSION DES AFFAIRES EXTÉRIEURES.

LA QUESTION DE L'APPRENTISSAGE A FAIT L'OBJET D'UN INTÉRESSANT DÉBAT A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

L'AUDIENCE DU CONSEIL DE GUERRE A LILLE.

OPINIONS

L'Anarchie Administrative

On ne peut pas dire que tout va pour le mieux dans notre haute administration. Une série d'incidents fâcheux vient d'y révéler un état d'anarchie tout à fait inquiétant. Il ne faut sans doute rien exagérer. Les généralisations hâtives sont injustes et souvent dangereuses. Je le veux bien et je pose en fait que l'anarchie n'est pas aussi générale que les incidents auxquels je fais allusion pourraient le faire supposer. Mais celle qui apparaît est suffisante pour qu'on s'en émeuve et qu'on veuille l'enrayer par des moyens appropriés. Comment demeurer indifférent en présence d'histoires comme celle d'Oudjda, ou celle des poudres, ou celle dont vient d'être le héros le directeur des affaires politiques et commerciales du ministère des affaires étrangères ?

Cette dernière paraît invraisemblable. Il semble qu'on l'ait rêvée. Si quelque auteur en avait mis une pareille à la scène, on l'aurait accusé d'avoir fait une charge et de n'être pas trop fidèle à la réalité. Pouvait-on croire à une telle insouciance chez le plus haut fonctionnaire de l'un des plus importants ministères, quand il s'agissait de l'une des plus graves affaires dont eût à s'occuper son département. Nous sommes en difficultés avec l'Espagne à propos du Maroc. Nos voisins du Sud-Ouest agissent, en ce pays, en violation des traités internationaux et des engagements qu'ils ont pris vis-à-vis de nous. Le gouvernement proteste et proteste par écrit. C'est le ministère des affaires étrangères qui rédige les protestations et le ministre qui les signe. Un changement de gouvernement se produit. Mais le directeur demeure. La Commission des affaires étrangères est amenée à convoquer devant elle le nouveau ministre. L'un de ses membres demande à ce dernier si le gouvernement a protesté contre les agissements des Espagnols. Le ministre, qui n'était pas encore au pouvoir quand ces protestations se sont produites et qui pouvait les ignorer, se retourne vers son directeur qui l'assistait et qui est, après lui, le plus haut personnage du ministère des affaires étrangères — une sorte de sous-ministre permanent — il l'interroge et le directeur répond avec assurance qu'on n'a pas protesté.

Or, à peine sorti de la Commission, le ministre, pris d'un doute, s'informe et auprès de son prédécesseur et autour de lui et il apprend que les protestations ont eu lieu, qu'elles ont été formelles, précises et qu'on les a renouvelées chaque fois qu'il l'a fallu. C'était la chose essentielle. Tout le monde a respiré. La France n'avait pas perdu les atouts qu'elle avait entre les mains. Elle pouvait entamer, sans qu'il manquât rien à son jeu, les négociations prochaines avec l'Espagne.

Mais que penser de l'ignorance du directeur, et de son assurance à la lois ? C'est, par ailleurs, un fort gaillard homme qui doit être désolé de ce qui s'est passé et qui probablement est le premier à s'accuser. On explique, pour lui trouver une excuse, qu'il était en congé au moment où les protestations ont été rédigées et envoyées. C'est souligner son insouciance. Le dossier de l'affaire franco-espagnole à propos du Maroc était assez important pour qu'il l'examinât à son retour et songeât à s'enquérir de ce qui s'était fait pendant son absence. Il n'en a pas eu l'idée. Il ne s'est enquis de rien : ce qui ne l'a pas empêché, dans sa réponse, d'être très affirmatif comme s'il était au courant des moindres détails. Il n'a pas eu un doute, ou, s'il en a eu un, il n'a pas voulu l'avouer à la Commission. Le prestige de la carrière en aurait pu souffrir. Un diplomate de carrière ne pouvait pas, en effet, laisser croire qu'il ignorait quelque chose d'une négociation en cours. Passe pour le ministre. C'est un incompétent ou un politicien. On peut le laisser mettre en mauvaise posture. Et, de fait, la réponse de M. le directeur des affaires politiques et commerciales devant la Commission des affaires étrangères engageait gravement la responsabilité du prédécesseur de M. de Selves. Il n'y avait sans doute pas réfléchi, tant est naturelle dans certaines administrations l'habitude de rejeter sur le ministre la responsabilité de toutes les fautes commises. Cette habitude se remarque surtout dans les administrations dont le personnel est le plus strictement hiérarchisé et spécialisé, le plus soigneusement recruté et en apparence, tout au moins, le plus compétent.

Et c'est cependant dans les administrations de cette nature que viennent de se produire les incidents qui ont si vivement ému l'opinion. Si les fonctionnaires qui se sont ainsi trouvés en faute avaient eu moins de confiance en leur compétence professionnelle et en leur infaillibilité, et s'ils en avaient témoigné davantage à leurs ministres respectifs, il est probable qu'erreurs et fautes auraient pu être évitées. C'est terrible, les administrations trop compétentes et trop férues de leur compétence ! Leur foi en elles-mêmes finit par les empêcher d'exercer sur leur propre savoir, sur leurs actes et sur leurs pratiques, ce contrôle et cette critique indispensables à qui veut et progresser et éviter des erreurs. Et elles n'en acceptent pas du dehors ! Et elles regimbent sourdement contre ceux que les ministres responsables essaient d'exercer !

C'est cette résistance sourde de certaines administrations, à la direction et au contrôle ministériels qui finit par entraîner l'anarchie dont on se plaint. Les faits le prouvent. C'est dans les ministères où le ministre est tenu le plus possible isolé de l'administration, dans ceux où l'on affecte d'agir en dehors de lui, où on le considère un peu comme un intrus, où l'on sourit de ses prétentions à vouloir être tenu au courant de ce qui se passe et où d'on accueille ses directions ou ses conseils avec une réserve plutôt froide, que le désordre et le décarrol se sont révélés et que des événements très regrettables se sont produits. On parle de réorganiser ces administrations. C'est bien. Mais la première réorganisation à faire c'est celle de l'autorité ministérielle sur le personnel. Qu'on fasse des ministres de vrais chefs avec des pouvoirs bien définis et une responsabilité en conséquence et l'anarchie disparaîtra. Elle existe aujourd'hui parce que plus personne ne commande et que plus personne n'est responsable.

GASTON DOUMERGUE,
Sénateur du Gard,
Ancien ministre.

AU JOUR LE JOUR

Le droit de réponse

Le Sénat vient de modifier la loi sur la presse en ce qui concerne le droit de réponse. Il faut espérer que la Chambre adoptera finalement le texte du Sénat.

Et, désormais, le droit de réponse devra s'exercer dans les six mois ; la réponse ne devra pas excéder cinquante lignes quand l'article qui l'aura provoquée ne dépassera pas cette longueur ; elle ne pourra être supérieure à deux cents lignes, mais sera toujours gratuite ; on pourra toujours répliquer à une réplique.

Rien de plus légitime que le droit de réponse. Vous avez été attaqué dans un journal, vos paroles ou vos actes ont été dénaturés, même de bonne foi. Il est de toute justice que vous puissiez, dans ce même journal, présenter votre défense, rétablir la vérité.

Mais la législation actuelle ne réglemente pas le droit de réponse.

Il est pour ainsi dire sans limites quant au temps et à l'étendue. Il a donné et peut donner lieu à des abus pires que le mal qu'il entend réprimer.

On a vu le journal l'*Aurore* obligé d'insérer une réponse à la lettre *J'accuse*, plusieurs années après la mort de Zola. Comme la durée du droit de réponse n'est pas fixée, les tribunaux la portent à trente ans.

Actuellement, qu'une personne ait été nommée ou suffisamment désignée dans un journal, elle peut envoyer à celui-ci une réponse, non seulement double de l'article visé, mais encore parfaitement étrangère au sujet de cet article et aussi longue que son caprice le lui suggère. Il suffit qu'elle soit riche et qu'elle consente à payer, au taux dérisoire des annonces légales, le surplus du nombre de lignes auquel elle a droit. Elle peut emplir de sa seule prose le journal tout entier.

Parce que la *Revue des Deux Mondes* avait estimé ennuyeuse une tragédie, elle fut obligée de publier l'œuvre intégralement. Si le directeur de cette revue ne s'était pas trompé, ses lecteurs durent bien s'amuser...

Autre exemple que nos lecteurs ont eu sous les yeux... Comme nous n'avions pas admiré, ainsi qu'il convenait, du reste, les steus de M. le comte d'Hespel, ce dernier notice généalogique qui ne tint pas moins de sept colonnes du *Progrès*. La réponse, on l'avouera, était disproportionnée, non pas disproportionnée quant aux mérites des ancêtres de M. le comte d'Hespel, mais à la place qu'elle occupait.

Encore M. le comte s'était-il poussé des recherches que jusqu'aux Croisades, alors qu'il aurait parfaitement pu — la loi sur la presse lui en donnait la faculté — remonter jusqu'au déluge.

Un pareil exercice du droit de réponse n'est-il pas abusif ?

J. DUCOUDRAY.

Conseil des Ministres

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis hier matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

LA QUESTION DES POUDRES

Le Conseil a approuvé les dispositions prises par les ministres de la Guerre et de la Marine pour assurer le contrôle de la fabrication des poudres.

L'ACCORD FRANCO-ALLEMAND

Le Ministre des Affaires étrangères a informé le Conseil que l'Angleterre et la Russie avaient donné leur adhésion officielle à l'accord franco-allemand.

M. de Selves a entretenu le Conseil de la situation extérieure.

LES ACCUSATIONS CONTRE M. HERBETTE

Le Ministre des Affaires étrangères a informé le Conseil des ministres que les trois membres de la Commission de réorganisation qu'il avait priés de prendre connaissance des allégations formulées à l'égard de M. Maurice Herbette, en sa qualité de chef de cabinet, lui ont communiqué leurs conclusions.

L'examen des faits résultant des témoignages recueillis a démontré que, dans aucune de ces circonstances, M. Herbette n'est sorti des attributions de son service, et n'a cessé de s'acquitter de ses fonctions de manière à justifier la pleine confiance de ses chefs.

Mouvement judiciaire

Le garde des sceaux a soumis, à la signature du Président de la République, le mouvement suivant :

M. Baudouin, procureur général près la Cour de cassation, est nommé premier président de la même Cour, en remplacement de M. Hallot-Beaupré, nommé président honoraire.

M. Sarrut, président de Chambre à la Cour de cassation, est nommé procureur général, en remplacement de M. Baudouin.

M. Durand, conseiller à la Cour de cassation, est nommé président de Chambre à la Cour de cassation, en remplacement de M. Sarrut.

M. Paul, premier président à la Cour d'appel de Douai, est nommé conseiller à la Cour de cassation, en remplacement de M. Durand.

M. Dassonville, président du Tribunal de première instance de Lille, est nommé premier président de la Cour de Douai, en remplacement de M. Paul.

M. Couche, président à Dunkerque, est nommé président du Tribunal de première instance de Lille, en remplacement de M. Dassonville.

M. Chappeau, bâtonnier de l'ordre des avocats, à Cambrai, est nommé président à Dunkerque.

Un mouvement préfectoral

Le « Temps » a publié l'information suivante :

« Un mouvement préfectoral, rectifiant sur quelques points le grand mouvement effectué il y a trois semaines, est en préparation au ministère de l'intérieur. Il a pour point de départ le maintien à la préfecture de l'Allier de M. Linarès, qui avait été changé de poste.

« Une préfet doit être nommé trésorier général et un poste dans les affaires étrangères est réservé d'autre part à un fonctionnaire de l'Administration préfectorale.

« Ajoutons que selon toutes probabilités, **M. Genebrier, qui a été nommé secrétaire général de l'Algérie et qui n'a pas rejoint ses poste, sera maintenu en France et remplacé dans ces fonctions en Algérie.** »

PETITS PAPIERS

Les affaires où la propriété artistique est en jeu se suivent et se ressemblent pas. C'était l'autre jour, la plainte du peintre parisien Bucca contre un « mécène » viennois qui, après lui avoir acheté plusieurs toiles, les exposait, non sans avoir préalablement apposé sa signature par dessus celle de l'auteur authentique. Aujourd'hui c'est à Lille, l'action intentée par la maison Peauvelle et Cie, de Paris, à des marchands de statuettes de plâtre.

Vous connaissez ces statuaires italiens qui vendent dans les rues ou à des commerçants des moulages, reproduction d'œuvres en vogue. C'est plus ou moins fidèle, mais le modeste ménage ou la petite ouvrière qui font l'emplette de l'une de ces « postures » — comme on dit dans le Nord — ne s'embarrassent pas de démêler si c'est de l'art ou du cochon. L'objet leur plaît tel quel et ils l'achètent à des tarifs plutôt réduits.

Il s'agit, dans l'affaire dont s'occupe le Perquet de Lille, de saints et madones dont la maison parisienne déjà citée s'est, paraît-il, assuré le monopole ; hors de son église de carton-pâte, pas de salut, et malheur à qui veut imiter le sourire béat de Saint Joseph, ou les plis de la robe de la Vierge, qu'elle a édités. Tel est le cas des statuaires italo-lilloises chez qui on perquisitionna pour ensuite envoyer au dépôt les saints surédités de fraude. Ce fut, on l'a dit, une véritable rafle.

Cette question de la propriété artistique ne semble décidément pas aisée à résoudre, qu'il s'agisse du droit des auteurs ou de celui des industriels reproducteurs de leurs œuvres.

Attendons avec sérénité qu'elle soit tirée au clair. Ça viendra peut-être plus vite que le retour au berceau de la Monna Lisa.

CH. DE LA RUE.

Le Roi de Serbie à Paris

PIERRE Ier DE SERBIE

Dans son intéressant ouvrage sur la «Serbie », notre concitoyen M. Edouard Daveluy, consacre les lignes suivantes au roi Pierre Ier, qui est actuellement l'hôte de la France et qui combattit pour elle en 1870-71 :

Né à Belgrade le 29 juin 1844, le prince Pierre, à la chute de son père, en 1858, avait été conduit à Genève, où il séjourna jusqu'en 1861. Il alla ensuite terminer ses études à Paris, au lycée Charlemagne, puis suivit les cours de l'école de Saint-Cyr et de l'Ecole d'application de Metz. Il venait à peine d'obtenir le brevet d'officier lorsque la guerre franco-allemande éclata.

Aux premiers désastres éprouvés par l'armée française, de nombreuses sympathies se manifestèrent de toutes parts pour la France. Pierre Karageorgévitch fut un des premiers à s'enrôler, comme simple volontaire et pour la durée de la guerre, au 5e bataillon de la légion étrangère en formation à Tours.

Confondu parmi les engagés belges, italiens, polonais, irlandais, etc., qui, depuis le 14 août, arrivaient en rangs serrés à la caserne des Récollets (dépôt du 10e de ligne) à Tours, le prince garderait son incognito. Très simple, pas fier du tout et ayant le geste généreux avec ces nouveaux compagnons, il s'était fait aimer de tous lorsqu'on apprit sa qualité par les officiers professeurs de l'Ecole de Saint-Cyr désignés pour commander les volontaires étrangers. Et ce fut pour tous un jour de fête lorsqu'un peu plus tard le gouvernement de la Défense nationale — qui venait de se substituer à l'empire écroulé à Sedan — nomma le « prince Kara » lieutenant au bataillon en même temps qu'il désignait Victor Arago pour en prendre le commandement. Les Tourangeaux purent voir alors chaque jour le prince faire faire l'exercice à ses hommes sur le boulevard Béranger. Jeune (il n'avait que 26 ans), portant l'uniforme avec une crânerie toute saint-cyrienne, ce fut l'officier le plus populaire de la garnison.

Le 15 septembre, ce superbe bataillon, dont l'effectif dépassait déjà 1.000 hommes ayant pour la plupart servi dans leur pays d'origine, reçut l'ordre de partir pour Bourges...

Dans la soirée du 10 octobre, arrive l'ordre au 5e bataillon de rejoindre Orléans, point sur lequel se portait tout l'effort d'un corps bavarois commandé par le général A. von der Thann, qui, par une curieuse coïncidence, avait été naguère lui-même lieutenant à la légion étrangère. L'ordre fut accueilli avec une joie frénétique par ces hommes qui brûlaient d'impatience de se mesurer avec les Allemands. Vers 3 heures et demie de la nuit, un train emportait le bataillon sur Orléans ; et tandis que dans le lointain se répercutaient de sourds coups de canon, celui-ci débarqua dans un ordre parfait et alla former les faisceaux sur le cours Chanzy. On y prépara la soupe, et vers 11 heures le commandant Arago reçut l'ordre d'aller prendre position avec son bataillon au haut du faubourg Bannier.

James « marche à la mort » ne fut entreprise plus allègrement ! Le général de la Motte-Rouge, commandant en chef de l'armée de la Loire en formation, pour éviter un désastre à cet embryon d'armée, battait en retraite avec ses forces et s'avait laissé à Orléans qu'un bataillon du 39e de ligne, quelques compagnies du 5e bataillon de chasseurs à pied, 375 zouaves pontificaux, dissidents du corps de Charrette, avec quelques pièces d'une vieille artillerie démodée. Ce fut à cette poignée d'hommes commandée par le lieutenant-colonel Jeoffroy d'Abbans que vinrent s'adjoindre les légionnaires étrangers. Ainsi étaient portées à 5.000 hommes environ les troupes que la défense avait à opposer à un corps de plus de 45.000 Allemands grisés par des victoires ininterrompues.

La disproportion des forces en présence devait rendre cette lutte héroïque. Elle le fut en effet. La gare des Aubrais fut prise et reprise par deux fois et les Bavarois ne s'en emparèrent définitivement qu'au prix d'un sacrifice énorme d'hommes. La lutte dans les vignes de Fleury-aux-Choux et de Saran, que soutinrent plus particulièrement les légionnaires, fut des plus meurtrières et chaque pied de vigne fut abreuvé de sang. Il fallut enfin céder devant les forces écrasantes de l'ennemi. Mais lorsque celles-ci arrivèrent au faubourg Bourdier, les hommes d'Arago, des fenêtres des maisons dans lesquelles ils s'étaient réfugiés, tirèrent avec une précision extraordinaire sur les Allemands dont des rangs entiers tombèrent à la fois. Grâce à leur puissante artillerie, les Bavarois purent incendier les maisons dans lesquelles leurs héroïques adversaires s'étaient retranchés ; toutefois, la résistance qu'ils éprouvèrent fut si tenace et retarda si bien leur marche que ce ne fut que vers 8 heures et demie du soir que von der Thann entra dans cette ville ouverte, où il croyait être installé dès 10 heures du matin. Il avait compté sans les admirables compagnons d'armes du lieutenant Kara.

En cette journée mémorable, aux côtés de brave commandant Arago, qui, la cigarette aux lèvres, fut mortellement frappé d'une balle à la gorge, tombèrent la plupart de ses officiers, tandis que les cadavres de ses vaillants soldats s'amoncelaient avec ceux de leurs vainqueurs. Dans l'obscurité, cette lutte avait pris un caractère presque fantastique ; en chacune des maisons que les flammes achevaient de consumer, s'était renouvelée la scène des « Dernières Cartouches », magistralement évoquée par A. Dansenville et Delaville !

Ce qui restait du 5e bataillon devait se retrouver quelques jours plus tard à Salbris. Il ne comportait plus que 350 hommes environ — dont la plupart étaient éclopés — et quelques rares officiers parmi lesquels le lieutenant Kara, qui venait de recevoir le baptême du feu....

La guerre terminée, Pierre Karageorgévitch, qui avait reçu la croix de la Légion d'honneur après la bataille de Villersexel, donna sa démission d'officier.

L'arrivée en France

Le roi de Serbie, Pierre Ier, est arrivé hier après-midi à trois heures cinq, à aPris.

Le train présidentiel français était allé attendre le souverain à Bâle. De Bâle il est parti pour Delémont et Porrentruy. Il est arrivé à Delle à sept heures cinquante du matin, évitant ainsi le territoire alsacien.

La gare de Delle était somptueusement décorée aux couleurs serbes et françaises.

Une compagnie du 35e de ligne, avec musique et drapeau, rend les honneurs. Au moment où le train entre en gare, les tambours et clairons battent et sonnent aux champs, la musique joue l'hymne serbe et la *Marseillaise*, pendant que Pierre Ier, en uniforme de généralissime de l'armée serbe descend sur le quai, accompagné de MM. Milanovitch, président du conseil des ministres, du ministre de Serbie à Paris et les membres de sa maison militaire.

M. Sunugue, préfet du Haut-Rhin, lui souhaite la bienvenue. Le roi lui répond en quelques mots aimables, puis le général Bonneau lui présente le lieutenant-colonel Heliot, de la maison du Président de la République et les officiers attachés à sa personne pendant son séjour en France.

La première pensée du roi dans le court entretien qui eut lieu pendant l'arrêt du train est pour les champs de bataille où il combattit en 1870.

Le général Bonneau qui, lui aussi, prit part à la guerre franco-allemande, rappelle au souverain qu'il est à quelques kilomètres à peine de Héricourt et de Villersexel, où il versa son sang pour la France.

Ces souvenirs émeuvent visiblement le roi, qui remonte ensuite dans le train, accompagné des fonctionnaires et des officiers français. La plupart de ceux-ci descendent à Belfort, d'où le convoi reprend, à 8 h. 30, sa marche sur Paris.

Tous les monuments publics et beaucoup d'édifices particuliers sont pavoisés aux couleurs serbes et françaises.

Dès une heure de l'après-midi, une foule nombreuse se dirige vers la gare du Bois-de-Boulogne, où le roi de Serbie doit arriver à 3 h. 05.

Les troupes chargées de rendre les honneurs sont à leur poste. Elles entourent complètement la gare et le rond-point de la porte Dauphine, et forment la haie des deux côtés de l'immense avenue, qui monte, toute blanche, vers l'Arc-de-Triomphe. Partout miroite l'acier des armes et flamboient les ors des uniformes.

La gare du Bois-de-Boulogne a perdu son aimable aspect de pied-à-terre seigneurial, et s'essaye à la majesté. Un lourd velum de velours rouge frangé d'or, une profusion de plantes vertes, des faisceaux d'armes et de drapeaux serbes et français suffisent à la transformer.

Le préfet de police donne ses derniers ordres, tandis que les personnages officiels commencent à arriver. Le gouverneur militaire de Paris apparaît à cheval, suivi d'un nombreux état-major. Il se place auprès de la musique d'infanterie massée à l'entrée de la gare. Une autre musique, celle de la garde républicaine, est déjà rangée à l'extrémité du quai intérieur. Puis successivement descendent de voiture Mél. Antonin Dubost et Brisson, présidents du Sénat et de la Chambre des députés ; M. Caillaux, président du conseil ; les ministres et sous-secrétaires d'Etat ; le grand-chancelier de la Légion d'honneur ; les membres de la légation de Serbie qui ne sont pas allés chercher leur souverain à Bâle ; le préfet de la Seine ; le président du Conseil municipal ; les vice-présidents du Conseil général ; des sénateurs ; des députés ; les hauts fonctionnaires de la Compagnie de l'Ouest-Etat, etc.

A trois heures moins cinq, le président de la République, en habit, la poitrine barrée par le grand-cordon de Serbie, arrive dans sa daumont de gala, accompagné par M. Ramondou. Les troupes portent les armes, les officiers saluent de l'épée, les tambours battent et les clairons sonnent au champ, tandis que tous les assistants se découvrent respectueusement devant le chef de l'Etat, qui s'entretient avec les ministres jusqu'au premier des cent et un coups de canon annonçant l'arrivée du train royal.

A trois heures, celui-ci est signalé, et à trois heures cinq, il entre lentement en gare. L'avant de la locomotive est orné de drapeaux, la musique de la garde républicaine attaque l'air royal serbe, et les tambours battent au champ au moment où Pierre Ier apparaît à l'entrée de son wagon-salon.

Le président de la République aux côtés de qui se tiennent les présidents du Sénat et de la Chambre, le président du conseil et le ministre des affaires étrangères, s'avance vers le roi de Serbie qui descend allègrement de son wagon. Le roi porte le grand cordon de la Légion d'honneur et est en uniforme de généralissime de l'armée serbe.

Les deux chefs d'Etat se serrent cordialement les mains et échangent les politesses d'usage. Ils se présentent mutuellement les personnages officiels.

Les musiques militaires commencent à jouer et la foule massée au loin fait retentir les plus chaleureuses acclamations. Le roi semble extrêmement heureux de cette réception et salue dun beau geste large.

Rapidement le cortège, précédé à vingt mètres du piqueur Treuhe, se met en route et disparaît derrière l'arc de triomphe.

Par les Champs-Elysées, la place et le pont de la Concorde, il va gagner le ministère des affaires étrangères devenu palais royal durant le séjour du roi.

Voir la suite en DERNIÈRE HEURE

AU COMITÉ RÉPUBLICAIN

du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture

LES TRAVAUX DE LA SECTION DU NORD

Nous annoncions, le mois dernier, que M. Claude Guillemaud, entouré d'hommes éminents, semblait avoir infusé une vie nouvelle à la section du Nord du C.R.C.I.A. Notre assertion se trouve aujourd'hui largement réalisée.

Des Commissions ont été chargées d'étudier les grandes questions dont s'inquiète actuellement le monde du travail, la question des retraites ouvrières, celle de l'apprentissage et celle du marchandage.

Ces Commissions, qui sont fort bien composées, n'ont pas perdu de temps. Elles ont adopté une excellente méthode de travail. Fidèles au programme que nous nous sommes tracé, nous publierons régulièrement les résultats de leurs études. Nous débutons aujourd'hui par

LA COMMISSION DE L'APPRENTISSAGE

La Commission de l'apprentissage s'est réunie le 3 novembre sous la présidence de M. Vandier.

Celui-ci fait l'historique de la question, qu'il résume avec beaucoup de clarté, non sans en mettre en valeur les points essentiels. Il rappelle que le Ministre du Commerce a pris l'engagement de présenter aux Chambres, dans le plus bref délai possible, le projet Dubief. Comme ce projet de loi touche, dans leurs éléments les plus importants, l'industrie, le commerce et l'agriculture, il importe que les industriels, les commerçants et les agriculteurs l'étudient minutieusement et émettent leur opinion.

Ayant ainsi exposé la question, M. Vandier pose à ses collègues les questions suivantes :

A) Les apprentis français ont-ils une culture professionnelle équivalente à celle des apprentis étrangers employés dans les industries qui nous font concurrence ?

B) Cette culture professionnelle peut-elle être améliorée ?

C) La culture générale des apprentis et ouvriers français est-elle équivalente à celle de nos voisins et concurrents ?

D) Y a-t-il intérêt à améliorer cette culture générale ?

⁂

Les réponses à la première question sont si diverses que la Commission décide d'ouvrir un referendum. Tous les membres du Comité seront consultés et les conclusions de cette consultation seront soumises à la Commission.

⁂

La deuxième question ne provoque aucun désaccord. Tous les membres de la Commission reconnaissent que la culture professionnelle des apprentis peut être améliorée. Un d'entre eux fait remarquer que ce n'est pas l'Ecole qui permettra d'améliorer cette culture.

« L'enseignement donné dans les Ecoles ne forme aucunement l'apprenti. Les notions qu'on y donne sont trop théoriques et les maîtres ne semblent pas se faire une idée exacte du rôle que doivent jouer plus tard leurs élèves »

Un autre membre constate que les apprentis tapissiers se recrutent très difficilement et ajoute que sans école la formation de ces apprentis est presque impossible.

Après une discussion fort intéressante, au cours de laquelle sont cités des exemples fort curieux, M. Vandier demande s'il n'y a pas lieu de concilier tous les intérêts et toutes les opinions, en préconisant l'apprentissage mixte. Pourquoi les notions purement manuelles et professionnelles ne seraient-elles pas données à l'atelier même par les contremaîtres, au cours de deux ou trois séances par semaine, tandis que les notions théoriques et générales seraient enseignées à l'Ecole du soir, par des maîtres de l'Enseignement technique ?

M. M. Vandier énumère les avantages de ce système :

1° Autorité de contremaître accrue.

2° Valeur du contremaître augmentée à la